

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Communauté d'agglomération de Saint Dizier, Der et Blaise
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Appel d'offres ouvert
<b>Référence :</b>	2423
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le vendredi 26 juillet 2024 à 15:10:01
<b>Date de clôture :</b>	Le vendredi 20 septembre 2024 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Traitement et évacuation des boues de lagunes et travaux d'entretien des bassins
<b>Descriptif :</b>	Accord-cadre de fournitures courantes et de services / de travaux.  Cet accord-cadre définit les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents.

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

#### Questions / Réponses

[ 30/08/2024 à 14:22:24 ] Bonjour,  
pour la lagune de Rachecourt, au niveau du bassin n°3, bassin macrophyte, devons-nous retirer ceux-ci pour le curage ? si oui devons intégrer la replantation des macrophytes sur lit de sable, ou devons nous ne pas tenir compte de ce bassin ?  
vous remerciant par avance de votre retour

[ 30/08/2024 15:49:50 ] Bonjour,

*Pour la lagune de Rachecourt, la totalité de de la matière au-dessus de la couche d'argile doit être retirée. Aucune plantation n'est sollicitée dans le cadre de ce marché, la bassin 3 sera utilisé suite à cette opération d'évacuation des boues comme bassins de décantation tertiaire.*

*Cordialement*

*<br></i>Fichier envoyé en pj : 2423 Questions Réponses.pdf</i>*

## Questions / Réponses

[ 30/07/2024 à 14:05:36 ] Bonjour,

1 - l'attestation de visite n'est pas jointe au DCE contrairement à ce qui est noté dans le RC, pouvez-vous nous la fournir ?

2 - le fichier MS 5 s'appelle "lagune de Pont-Varin" et non vaux-sur-blaise, est ce normal ?

3- le fichier Annexe 2 MS Bailly, contient des éléments de Rachecourt-Suzemont, et non de Bailly, pouvez-vous nous fournir les éléments de Bailly ?

vous remerciant par avance

Bien cordialement

---

[ 31/07/2024 08:42:05 ] Bonjour,

*Voici les réponses à vos interrogations :*

*1- L'attestation sera remise lors de la visite.*

*2- Il y a effectivement une erreur, le dossier a été corrigé, le dossier MS5 concerne effectivement Vaux-sur-Blaise. Les documents modificatifs sont déposés dans les documents de la consultation.*

*3- Le dossier de Bailly est déposé sur la plateforme dans les documents de la consultation.*

*Nous nous excusons pour la gêne occasionnée, et vous remerciant par avance de votre sollicitation,*

*Vous en souhaitant bonne réception,*

*Cordialement,*